

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de votants : 10

Étaient présents :

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Bruno COLESSE Conseiller Municipal, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Annie LALLEMAND membre nommée, Marie-Laure RIVALS membre nommée, François MORELLE Représentant l'association AEI, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF, Dominique BERNARD membre nommé

Secrétaire de séance : PRENOM_SECRETAIRE NOM_SECRETAIRE

OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – ADOPTION

Rapporteur : Jérôme ROBERT

Le budget primitif (BP) 2025 du budget principal du CCAS, adopté le 5 mars 2025 appelle quelques aménagements en section de fonctionnement, lesquels sont intégrés au projet de décision modificative n°1 (DM n°1) faisant l'objet de la présente délibération.

L'équilibre général du projet de DM n°1 s'établit ainsi:

	BP 2025	DÉPENSES DM 1	RECETTES DM 1
FONCTIONNEMENT			
Opérations réelles		+ 23 600,00 €	+ 23 600,00 €
Chapitre 012 dépenses de personnel et frais assimilés:	956 429,00 €	20 250,00 €	
Chapitre 65 autres charges de gestion courante :	309 480,24 €	12 350,00 €	
Chapitre 011 charges à caractère général :	104 645,00 €	- 9 000,00 €	

Chapitre 70 produits des services :	834 300,00 €		
Opérations d'ordre			
Virement à la section d'investissement			
Résultat de fonctionnement n-1 reporté			
Sous-total fonctionnement		+ 23 600,00 €	+ 23 600,00 €
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Opérations réelles			
Opérations d'ordre			
Virement de la section de fonctionnement			
Résultat d'investissement n-1 reporté			
Restes à réaliser n-1			
Sous-total investissement		0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL DM N°1 2025		+ 23 600,00 €	+ 23 600,00 €

Ses **principales** inscriptions sont détaillées ci-après.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à +23 600€.

DÉPENSES

Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés :+ 20 250 € - BP2024 : 956 429 €

Une enveloppe de 20 250 € est inscrite au regard de la consommation des crédits à fin octobre 2025.

Chapitre 65 autres charges de gestion courante: + 12 350 €

Il est proposé d'augmenter l'enveloppe de 12 350 € afin d'ajuster la subvention d'équilibre versée au budget annexe de la résidence autonomie qui fait également l'objet d'une Décision Modificative.

Chapitre 011 Charges à caractère général: - 9 000 €

Au regard de la réalisation à ce jour de certaines lignes de ce budget, l'enveloppe de 9 000 €. La réduction concerne notamment les prestations de service et les fournitures administratives.

RECETTES

Chapitre 70 produits des services: + 23 600 €

Les remboursements de la masse salariale pour le budget annexe de la Résidence Autonomie sont à actualiser, compte tenu des modifications abordées plus haut, il est proposé d'ajouter + 23 600 € sur la ligne.

La section d'investissement n'est pas concernée par le présent projet de décision modificative.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°009_2025 du 5 mars 2025, adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal du CCAS,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°1 de l'exercice 2025, en dépenses et recettes de fonctionnement à +23 600 € pour le budget principal du CCAS, conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

PJ: document budgétaire DM n°1 2025 du budget principal du CCAS

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S